

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 02 Avril 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N°493**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : DEMARCHE DE PLAN GUIDE INTEGRE : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT ANNEE 2025****RAPPORT RELATIF**

Vu l'article L 103-1 du code de l'urbanisme

Vu l'article L. 103-2 de ce code de l'environnement

Vu la délibération 524/2025 de la CCVA pour le financement du Plan Guide

Vu la délibération 466/2024 de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines : poursuite et ouverture d'une nouvelle étape de la démarche participative et de concertation autour de l'opération de revitalisation territoriale (ORT)

Mme la Maire expose :

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (SMAM) et la Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA) ont défini un plan d'actions dans le cadre du programme national « Petite Ville de Demain ». Ces deux collectivités territoriales mènent un projet commun de transformation et valorisation territoriale. Cet engagement a débouché sur une convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) sur les communes de Sainte-Marie-Aux-Mines et Sainte-Croix-Aux-Mines qui a été retenue pour la mise en œuvre d'un programme de revitalisation et de transformation territoriale signée en août 2023.

Afin de préparer les réalisations concrètes, une démarche de Plan Guide Intégré vient d'être lancée par la CCVA en mars 2025. Pour rappel, le Plan Guide Intégré définira les orientations de développement du Val d'Argent pour répondre aux enjeux spatiaux, environnementaux, socio-économiques qu'implique le déploiement de l'ensemble des réflexions du programme Petites Villes de Demain dont le projet « insolite et inédit » et les réflexions sur l'habitat et la revitalisation urbaine au sein de l'ORT. En partant du plan d'actions du programme Petite Ville de Demain, l'objectif est de concrétiser une stratégie de transformation territoriale en



profondeur, associant également des programmations opérationnelles et un positionnement d'attractivité pour le Val d'Argent. La CCVA a mobilisé pour cela un nouvel outil au travers d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et territoriale confié à une équipe pluridisciplinaire pour une durée pouvant aller jusqu' à 4 ans.

Le Plan Guide Intégré déclinera donc, à plusieurs échelles, des propositions spatiales, socio-économiques, urbaines, paysagères, de renaturation. La programmation opérationnelle détaillée, prévue sur des secteurs d'intervention stratégiques dans les communes, débouchera sur des réalisations. De plus, le plan guide s'accompagnera d'une démarche d'attractivité et, suivant les besoins, d'actions de concertation, d'actions économiques et d'actions sur les nouvelles formes d'habitat.

Dans la délibération 524/2025, la CCVA a prévu que les communes du Val d'Argent puissent contribuer au financement des dépenses des prestations sur leur territoire dans le cadre de conventions de financement qui feront l'objet de prochaines délibérations, étant entendu que la CCVA financera les prestations liées à l'exercice des compétences intercommunales.

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, commune centrale du Val d'Argent, souhaite prendre sa pleine part dans la démarche du plan guide intégré pour réaliser, en 2025, une concertation sur la ville en vue de formaliser le projet urbain à l'échelle de la Ville et étudier une déclinaison opérationnelle autour de plusieurs secteurs d'intervention. La concertation permettra d'enrichir un projet urbain d'ensemble à l'échelle de la ville par le regard des habitants et parties prenantes. Elle enrichira également la phase de mise en œuvre de l'ORT et, in fine, nourrira des prescriptions globales pour le plan guide intégré à l'échelle du Val d'Argent. Ainsi la ville de SMAM et la CCVA partagent une méthodologie de réflexion et d'intervention commune.

Dans le cadre de la démarche de Plan Guide Intégré, la ville de Sainte Marie aux Mines s'engage à contribuer au financement des prestations sur la période 2025, notamment pour couvrir la quote-part des dépenses en expertise relevant de ses compétences propres (espaces publics, communication notamment).

L'objet de cette délibération est de passer une convention de financement (Cf. annexe en PJ) entre la Ville de Sainte Marie aux Mines et la CCVA pour couvrir la quote-part des dépenses en expertise relevant des compétences propres de la ville (espaces publics et cadre de vie, cohésion sociale/concertation et communication associée notamment).

Dans le cadre de cette convention, la CCVA s'engage à mettre en œuvre, avec les participations financières qui seront allouées par la Ville, les prestations suivantes :

- Démarche participative et de concertation publique à l'échelle de la ville :

L'objectif est de faire un exercice de projection collective accompagné des experts du « Plan Guide » pour capitaliser les échanges par les regards et les expériences des



habitants et des parties prenantes. Dans le respect de la délibération 466/2024 (qui en précise les objectifs et les modalités), cette méthodologie se déclinera à l'échelle de la Ville de Sainte Marie aux Mines au travers des éléments de prestations suivants :

- Entretiens individuels avec un panel d'habitants, dont populations éloignées du débat public et des nouveaux arrivants,
 - Ateliers en petits groupes, dans des lieux différents et adaptés aux publics (lycée, plein air, entreprise...), il s'agit de réunir les différentes parties prenantes : des acteurs économiques, acteurs du tourisme, agents de la collectivité et lycéens.
 - Balades urbaines, afin d'explorer collectivement, les différents enjeux autour de la transformation du Val d'Argent et de Sainte-Marie-aux-Mines (à l'aide d'un carnet d'impressions pour permettre aux participants invités à réagir in situ).
 - Temps de restitution publique de ces travaux
 - Conception des supports média et de communication associés
- Etude pré-opérationnelle de secteurs d'intervention prioritaires présentés lors de réunion publique d'information du 25 février 2025 :
 - Secteur en revitalisation du centre-ville et de l'îlot démonstrateur d'habitat intégrant différents ilots dégradés autour de la place KEUFER et de la rue REBER. L'objectif est de définir une opération témoin, en tant que démonstrateur, pour la remise sur le marché de logements de qualité et la remise d'espaces publics.
 - Secteur d'entrée de ville- secteur Saint-Michel : l'urbanisme " patchwork " d'entrée de ville propose une variété d'équipements commerciaux, routiers et tissus bâtis anciens ainsi que le lotissement Saint-Michel. Ce dernier présente un déficit financier important hérité (lié au coût de travaux de viabilisation initiaux), ce qui nécessite une étude particulière pour développer des solutions de constructibilité nouvelles pouvant lui être associées
 - Secteur Osmont (événements et équipements à grand rayonnement) : ce secteur de la ville comporte beaucoup d'équipements appelés à recevoir du public et des grands événements, ainsi que l'école maternelle et le square Saint Michel. La friche DIA, en cours de déconstruction par l'EPF d'Alsace, demandera un nouvel aménagement pour un nouvel usage. L'enjeu est aussi la modernisation et la sécurisation des voiries.
 - Etude des formes d'habitat : la ville a besoin de moderniser et requalifier son parc de logements en proposant des produits d'habitat durable et écologique nouveaux et en offrant des ilots de vie renaturés.

Au titre de la présente convention, la participation financière de la ville pour l'année 2025 à la démarche de Plan Guide de la CCVA sera de 34 920 €TTC, répartie comme suit :

- Etude pré-opérationnelle de secteurs d'intervention prioritaires : 18 000 €TTC
- Etude habitat léger St Michel (étude d'aménagement) : 6 000 € TTC
- Démarche participative et concertation autour de l'ORT : 10 920 €TTC



Pour rappel, conformément à la délibération 466/2024, le bilan de la démarche participative et de concertation sera examiné par les commissions thématiques de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines et débattu lors d'un prochain conseil municipal à l'issue des travaux. Ces derniers pourront statuer également sur la formalisation d'un projet urbain d'ensemble pour la Ville de Sainte Marie aux Mines et de l'opportunité de le déclarer d'intérêt général. Ce projet urbain pourra venir enrichir le futur Plan d'urbanisme intercommunal dans le cadre d'une étape ultérieure.

En outre, les travaux font l'objet d'un suivi régulier en bureau et en conseil de communauté de la CCVA ainsi qu'au COTECH et au comité de pilotage du programme Petites Villes de demain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la démarche de financement du Plan guide pour 2025

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de financement et des documents afférents et à procéder aux paiements correspondants

DECIDE d'imputer le montant de ce financement sur la ligne de crédit 2031.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance

Alain JACQUINEZ

La Maire

Noëllie HESTIN